

l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson survenant entre les pêcheurs et les exploitants des divers établissements autorisés. L'application de la loi comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations des établissements.

La pêche au filet dans les eaux douces de la province, y compris la pêche commerciale, est réglementée et administrée par le ministère provincial des Pêcheries tandis que la pêche de sport en eaux douces est réglementée par la Commission de la chasse, division de l'administration provinciale, qui a plusieurs frayères de truite et stations de cueillette des œufs pour fins de rempoissonnement.

La réglementation et la surveillance de la récolte des plantes marines commerciales, y compris le varech, ont été récemment confiées au ministère provincial des Pêcheries. On a déjà fait certaines recherches sur quelques-unes des espèces les plus importantes et on en entreprendra d'autres selon le besoin.

Le ministère provincial des Pêcheries a fondé un laboratoire maritime à Ladysmith, sur l'île de Vancouver, en vue de recherches biologiques sur les espèces qui relèvent de la province, principalement les huîtres, les clams et autres mollusques, de même que sur les plantes marines. Ces recherches visent à encourager l'industrie à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre au ministère de réglementer les diverses espèces afin d'assurer une production maximum et continue. Le ministère collabore étroitement aux recherches de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, notamment sur la côte du Pacifique.

Section 2.—Statistique de la pêche*

Sous-section 1.—Production primaire

La valeur marchande de tous les produits de la pêche au Canada (sans Terre-Neuve) a atteint \$175,718,000 en 1951, augmentation de près de 16 p. 100 sur 1950. La production record des pêcheries de la côte du Pacifique répond pour la majeure partie de l'augmentation. Malgré une baisse de 3 p. 100 sur l'année précédente, les débarquements de poisson (1,448,300,000 livres) se sont maintenus à un niveau élevé.

Les chiffres de Terre-Neuve ne figurent pas aux tableaux suivants faute de renseignements correspondants. On évalue, cependant, les débarquements de 1951 à environ 612,500,000 livres qui ont valu aux pêcheurs \$13,500,000 et atteint une valeur marchande totale de près de \$29,000,000.

* Revu à la Section des pêcheries, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la Statistique

1.—Valeur marchande de tous les produits de la pêche, 1870-1951

(Sans Terre-Neuve)

Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur
	milliers de dollars		milliers de dollars		milliers de dollars
1870.....	6,577	1920.....	49,241	1942.....	75,117
1875.....	10,350	1925.....	47,942	1943.....	85,595
1880.....	14,500	1930.....	47,804	1944.....	89,440
1885.....	17,723	1935.....	34,428	1945.....	113,871
1890.....	17,715	1936.....	39,165	1946.....	121,125
1895.....	20,199	1937.....	38,976	1947.....	123,900
1900.....	21,558	1938.....	40,493	1948.....	139,749
1905.....	29,480	1939.....	49,076	1949.....	131,138
1910.....	29,965	1940.....	45,119	1950.....	151,982
1915.....	35,861	1941.....	62,259	1951.....	175,718